

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNEARRONDISSEMENT
DE NERAC**VILLE
De
LAVARDAC**Nombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Excusés : 4

Procurations : 2

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC**

Séance du 2 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 28 août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 24 septembre 2025.

Présents : Mmes et M. Ludovic BIASOTTO, Maire, Nathalie MONCEAU, Sébastien CRUSSIÈRE, Isabelle SALIS, Hélène DEMESTE, adjoints au Maire, Mmes et M. Sabah AZARFANE, Mathieu BARBARA, Christelle PRUVOST, Corinne BOUSQUET, Anne-Sophie AIROLA, Damien PASELLO, Laurie VINZENT, Cyrille BORNAT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes et Mrs Philippe BARRERE, Georges BARBARA, Joël JANCOVEK, Manon CLAVE, conseillers municipaux.

Absents non excusés : Mrs. Samir LAMSSIRINE.

Procurations : M. Philippe BARRERE a donné procuration à M. Gilles FOUYSSAC, Mme Manon CLAVE a donné procuration à M. Ludovic BIASOTTO. D

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2025 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

Objet : Restaurant Scolaire – Règlement intérieur.

Rapporteur : Mme Hélène DEMESTE, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires

Madame DEMESTE indique que depuis la rentrée scolaire de septembre 2025 le marché de fourniture des repas au restaurant scolaire a été attribué à la commune de BARBASTE.

Elle explique qu'elle a demandé au service administratif de mener une réflexion pour corriger le règlement intérieur du restaurant scolaire afin de l'adapter au contexte actuel et améliorer le fonctionnement de ce service. Elle vous propose par conséquent le règlement intérieur du restaurant scolaire joint en annexe et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, considérant l'exposé de Mme Hélène DEMESTE, adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, après avoir examiné le projet de règlement du restaurant scolaire décide, à l'unanimité:

- **d'approuver** le règlement du restaurant scolaire tel qu'il est proposé
- **de charger** Mr le Maire de le faire appliquer.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

Ludovic BIASOTTO.

